

Cote du document: EB 2012/107/R.14/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 9 a) i)
Date: 13 décembre 2012
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République du Bénin pour le

Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ndaya Beltchika
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2771
courriel: n.beltchika@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	6
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	7
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	8
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Alignement et harmonisation	8
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	9
VII. Recommandation	9
Annexe	
Accord de financement négocié	10
Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

ASF	Association de services financiers
CeRPA	Centre régional de promotion agricole
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
PACER	Projet d'appui à la croissance économique rurale
PMEAPA	Petites et moyennes exploitations agricoles et para-agricoles
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PSRSA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
PTBA	Plan de travail et budget annuel
SCRP 3	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté
S&E	Suivi-évaluation

République du Bénin

Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République du Bénin
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
Coût total du projet:	35,2 millions d'USD ¹
Montant du prêt du FIDA:	8,75 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,5 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	8,75 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,5 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	3,2 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,3 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

¹ Le coût total du projet inclut un second financement du FIDA, qui sera mobilisé à partir de 2014 par le biais du SAFP du FIDA sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Bénin pour le Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés telle qu'elle figure au paragraphe 51.

Proposition de prêt et don à la République du Bénin pour le Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Depuis 1999, le Bénin s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté. En 2011, le gouvernement a adopté une stratégie de la troisième génération, la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015). La SCRP 3 met clairement l'accent sur la diversification de l'économie et l'intensification de la croissance aux fins de la réduction de la pauvreté. Elle fait suite à la SCRP 2 qui a permis de maintenir le taux de croissance économique autour de 4% en moyenne.
2. Malgré ces efforts, l'indicateur du développement humain s'est détérioré et est tombé de 0,435 en 2010 à 0,427 en 2011, classant le Bénin au 167^e rang sur 169 pays. Ainsi, avec un produit intérieur brut par habitant annuel (parité du pouvoir d'achat) (dollars constants 2000) estimé à 1 424 USD en 2010¹, le Bénin continue de faire partie des pays les moins avancés. D'après les enquêtes EMICOV de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), plus d'une personne sur trois (35,21%, enquête 2010) ne dispose pas du minimum vital, selon l'approche monétaire. Cette approche est complétée par le calcul de la pauvreté non monétaire, qui révèle que près d'un tiers (30,84%, enquête 2010) de la population béninoise est pauvre en termes de conditions d'existence et de patrimoine. Sans surprise, l'incidence de la pauvreté est plus forte en milieu rural (35% de la population) qu'en milieu urbain (30%).
3. Pour le secteur agricole, les actions de la SCRP visent à engendrer des taux de croissance moyens de 14,3% par an pour le PIB agricole². La politique agricole est consignée dans le Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) et le Plan national d'investissement agricole (PNIA). La stratégie d'intervention du PSRSA met l'accent sur la professionnalisation des exploitations agricoles familiales, la promotion de l'entrepreneuriat agricole et la promotion des filières agricoles porteuses.
4. La population du pays en 2011 est estimée à 9,3 millions d'habitants, dont 56% vivent en milieu rural, avec une forte concentration dans le Sud. Les taux d'accroissement démographique et de croissance du PIB sont estimés respectivement à 2,73% et 2,5% pour 2011³. Les principaux éléments de la croissance sont le secteur tertiaire, notamment le commerce avec le Nigéria (1,1%), le secteur agricole (0,7%) avec le coton qui demeure le premier produit d'exportation, et le secteur secondaire (0,4%). Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie béninoise (70% du total des emplois et 30% du PIB),

¹ *Perspective monde*, Université de Sherbrooke.

² Fonds monétaire international, septembre 2011.

³ *African Economic Outlook*, Bénin 2011.

mais il est caractérisé par une croissance faible due à de nombreuses contraintes structurelles.

5. Parmi les principaux obstacles structurels au développement rural et agricole des petites et moyennes exploitations agricoles et para-agricoles (PMEAPA) figure l'accès à des services financiers adaptés. Cela est dû, d'une part, à l'inadéquation entre les services financiers offerts et les besoins et, de l'autre, à l'inadéquation des ressources des institutions pour certains types de financement. Parallèlement, le Bénin a adopté la nouvelle réglementation régissant les systèmes financiers décentralisés ou institutions de microfinance dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et ces institutions ont deux ans à compter de la date de ratification pour s'y conformer.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

6. Le projet proposé, axé sur la finance rurale, contribuera à la réalisation des objectifs de la SCRP 3 (axe 1), du PNIA (axe stratégique 4), de la stratégie nationale de microfinance et du PSRSA. La conception de ce projet, qui a une durée de huit ans, s'inscrit dans le cadre du nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2011-2015, approuvé en juin 2011 par le FIDA, et devrait permettre d'atteindre l'objectif stratégique 1. La note conceptuelle de ce projet est incluse dans le COSOP. Il sera aussi intégré dans le programme de pays du FIDA pour le Bénin, qui regroupe les initiatives du Fonds dans le pays. À ce titre, ce projet complétera le Projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER) en cours, qui favorise le développement des filières. Il se propose d'agir sur l'offre de services financiers, alors que le PACER concerne la demande.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

7. La zone desservie en priorité par le projet coïncidera avec celle du projet filière, PACER (59 communes, dont 22 dans la zone de concentration). Initialement, le projet proposé ciblera les filières riz et ananas, plus susceptibles d'être organisées, et travaillera, par le biais des partenaires techniques financiers, avec d'autres promoteurs dans des filières similaires afin de créer une demande suffisamment importante de services financiers.
8. Le groupe cible du projet sera constitué des associations de services financiers (ASF) et autres institutions financières partenaires. Les institutions financières seront sélectionnées selon des critères de performance, et en fonction de leur intérêt et de leur capacité à répondre aux besoins des PMEAPA ciblées dans le projet filière, PACER, avec des services financiers adaptés.

B. Objectif de développement du projet

9. L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté rurale au Bénin dans ses zones d'intervention. Son objectif de développement est d'améliorer durablement l'offre de services financiers adaptés aux besoins des PMEAPA dans les zones qu'il dessert. Les principaux résultats attendus du projet sont les suivants:
 - i) la transformation institutionnelle des ASF; ii) l'assainissement et la consolidation des ASF actuelles, restructurées autour de la nouvelle association;
 - iii) le renforcement des institutions financières et des institutions d'appui;
 - iv) la mobilisation de ressources additionnelles pour les institutions financières;
 - v) une bonne analyse des besoins des PMEAPA en services financiers pour les quatre filières ciblées; et iv) une offre de services financiers adaptés à ces besoins.

C. Composantes/résultats

10. Le projet comportera quatre composantes :
11. **Composante 1: institutionnalisation et professionnalisation des ASF.** Cette composante vise à transformer, selon la nouvelle réglementation, les ASF actuelles en une seule institution de microfinance viable, fonctionnant selon les normes de la profession, crédible auprès des partenaires et offrant des services financiers adaptés à ses clients. Elle contribuera à la transformation institutionnelle des ASF, à leur assainissement et à leur consolidation.
12. **Composante 2: renforcement des institutions et des partenariats stratégiques.** Cette composante a pour objectif de favoriser la création d'un environnement favorable à l'échange d'information entre les institutions financières et à la mobilisation de ressources au profit des systèmes financiers décentralisés, pour mieux servir le monde rural. Elle contribuera au développement de partenariats durables et à une mobilisation de ressources additionnelles pour le moyen et long termes.
13. **Composante 3: développement de produits et services financiers ruraux adaptés.** L'objectif de cette composante est de faciliter la création de produits financiers adaptés aux besoins des PMEAPA qui interviennent dans la chaîne de valeur des filières retenues par le projet. Elle contribuera à la caractérisation des besoins en services financiers des PMEAPA et au développement de services adaptés à ces besoins.
14. **Composante 4: coordination et gestion.** Cette composante vise à appuyer l'unité de gestion et de coordination du programme de pays dans ses fonctions de: i) coordination des composantes 1, 2 et 3; ii) gestion administrative, financière et logistique; iii) suivi-évaluation (S&E) du projet; et iv) liaison entre les différentes parties prenantes, notamment le comité national de pilotage, le comité technique consultatif, le gouvernement et les partenaires potentiels au niveau national.

III. Exécution du projet

A. Approche

15. Le projet proposé s'inscrira dans le programme de pays du FIDA pour le Bénin, qui a été conçu pour assurer la cohérence entre les diverses activités menées par le Fonds dans le pays et minimiser les coûts de gestion. À ce titre, la coordination du projet sera confiée à la même unité de gestion que celle du programme de pays. Toutefois, certains aménagements seront apportés pour inclure au sein de l'équipe les compétences nécessaires en finance rurale.
16. La mise en œuvre du projet se fera moyennant: i) la mobilisation, par appel d'offres international, d'une assistance technique qualifiée pour contribuer à la mise en œuvre des composantes en apportant un appui soutenu durant les 24 premiers mois du projet, puis dégressif, et en mettant l'accent sur le transfert des compétences et les performances; ii) le développement de partenariats stratégiques pour la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, la supervision du secteur, la fourniture d'informations sur le secteur et sur la demande; iii) le recours à des opérateurs locaux, choisis en fonction de leurs performances, qui travailleront en partenariat avec l'assistance technique pour l'assainissement, la restructuration et la consolidation des ASF; et iv) le recours à des prestataires occasionnels pour différentes activités (études, formations).

B. Cadre organisationnel

17. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il sera piloté au niveau national par un comité national de pilotage et appuyé par un comité technique. Le comité de pilotage sera présidé par le Ministère de l'analyse économique, du développement et de la prospective. Il est prévu que le Ministère s'assure de la concordance du programme de pays du FIDA pour le Bénin

avec les priorités nationales, et qu'il coordonne les différents ministères appelés à collaborer pour la mise en œuvre des projets financés par le FIDA dans le pays. Le comité technique sera sous la tutelle du Ministère de l'économie et des finances. Ses connaissances spécialisées seront utiles pour résoudre les questions techniques de mise en œuvre de ce projet axé sur la finance rurale.

18. Le projet sera exécuté avec l'appui d'un certain nombre d'intervenants: i) des opérateurs spécialisés dans la prestation de services financiers; ii) des services d'assistance technique internationale et nationale; iii) des bureaux d'appui et de conseil pour certains services spécialisés et besoins ponctuels; et iv) des partenaires stratégiques.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

19. Pour que le projet puisse effectivement démarrer en mars 2013, le gouvernement et le FIDA se sont mis d'accord sur les activités préalables qui seront financées par un petit don envers le pays.
20. Le cycle de planification de la mise en œuvre du programme est annuel et coïncide avec l'exercice budgétaire. L'élaboration des plans de travail et budgets annuels (PTBA) suivra un processus ascendant. Les PTBA régionaux sont préparés par les antennes, avec le concours des partenaires stratégiques, par les prestataires de services recrutés et par les directions régionales des centres régionaux de promotion agricole (CeRPA). Les documents produits sont validés par un comité local composé de l'assistant et du responsable de l'unité régionale d'appui, du CeRPA, du chargé de S&E, des représentants des organisations professionnelles agricoles et des partenaires, puis transmis au siège du projet.
21. Ces PTBA seront complétés par le service d'assistance technique et le personnel du siège du projet et consolidés par l'unité de gestion. Le PTBA consolidé sera ensuite soumis au comité technique consultatif, qui validera les aspects techniques, puis au comité national de pilotage, qui s'assurera de sa cohérence avec la politique nationale avant de l'approuver. Le PTBA validé sera transmis au FIDA pour approbation. Une approche flexible permettant des révisions régulières du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.
22. Le projet de PTBA comprend notamment un résumé des résultats obtenus l'année écoulée, une description détaillée des activités de l'année avec leurs coûts unitaires et globaux, les indicateurs de suivi, les modalités d'exécution prévues pour l'année à venir, l'origine et l'utilisation des fonds, et un plan de passation de marchés couvrant une période de 18 mois.
23. Dans le contexte du programme de pays, le suivi-évaluation du projet sera mis en œuvre selon l'approche du FIDA, à savoir qu'il s'agit d'abord d'un outil de pilotage à l'usage des projets, servant ensuite à la communication entre les projets et les bailleurs de fonds. Ainsi, le S&E sera structuré autour de trois fonctions: i) le suivi de la planification, pour mesurer les taux d'exécution physique et financière des activités de chaque PTBA; ii) le suivi des indicateurs du cadre logique, pour évaluer les résultats obtenus; et iii) l'évaluation des effets et impacts. Il est entendu que, selon les indicateurs, les données seront ventilées par sexe et par âge.
24. Le S&E sera axé sur la gestion des résultats et de l'impact par le biais du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) qui sera relié au système de S&E du programme de pays et des ministères concernés (Ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche; de l'économie et des finances; de la microfinance; de l'industrie et du commerce).
25. Afin de contribuer à la gestion des savoirs, c'est-à-dire à la capitalisation et au partage des acquis en matière de bonnes pratiques, le projet appuiera:
 - i) la réalisation d'études thématiques; ii) la mise en place d'un cadre d'échange et de

concertation entre les projets de finance rurale ou ayant une composante de microfinance financés par le FIDA dans la sous-région; iii) tous les cadres de concertation mis en place et animés par le projet; iv) la participation des responsables de ces projets aux missions de supervision; v) les voyages d'échanges et d'études; et vi) la production et la diffusion des comptes rendus de ces échanges et concertations par le biais de différents canaux (site web, radio communautaire, support audiovisuel, etc.).

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

26. **Gestion financière.** Pour la gestion administrative et financière ainsi que les aspects fiduciaires, le projet aura recours aux dispositifs et procédures existants au niveau du programme de pays et déjà utilisés pour la mise en œuvre du Programme d'appui au développement rural et du PACER. Une évaluation de ces dispositifs et du "risque" inhérent à la gestion financière assurée par l'entité chargée de l'exécution du projet (programme de pays), a été effectuée par le FIDA en 2012: les systèmes de gestion financière, de contrôle interne et d'audit externe sont appropriés et suffisants pour gérer, contrôler et mettre en œuvre les fonds mis à disposition par le FIDA, car le niveau de risque inhérent est relativement faible. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Bénin, ainsi que selon celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des projets. Les fonds du FIDA seront mis à disposition sur le compte désigné ouvert auprès de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et virés ensuite sur les comptes d'opérations, selon les besoins liés à la gestion. Il est prévu qu'au début du projet le mécanisme de fonctionnement du compte désigné soit celui du "compte d'avances temporaires"; cependant, après l'évaluation des systèmes de gestion et des procédures financières en place (pendant les missions de supervision) et en fonction de la qualité des rapports d'audit, il pourrait être envisagé d'adopter pour le compte désigné un fonctionnement analogue à celui du mécanisme du "fonds renouvelable". Concrètement, les demandes de retrait de fonds seront établies en fonction du plan de trésorerie et des engagements financiers que le projet doit honorer. Les procédures de retrait de fonds seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.
27. **Passation des marchés.** Le projet adoptera les Directives du FIDA pour la passation des marchés, conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur (procédures nationales) en matière de passation des marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés. Les directives du FIDA reposent sur le principe de l'économie, de l'efficacité et de l'équité sociale. Elles admettent différentes méthodes allant de l'appel à la concurrence internationale au gré à gré, suivant la nature et le montant du marché. Au démarrage du projet, le plan de passation des marchés relatif aux 18 premiers mois de mise en œuvre sera actualisé par l'unité de gestion du programme de pays et soumis au Fonds pour s'assurer de sa non-objection. Ce plan mentionnera pour chaque marché la méthode de passation des marchés, les seuils proposés et les préférences applicables au projet.
28. **Gouvernance.** Depuis 2005, le gouvernement a entamé des réformes en matière de gouvernance mais, dans l'ensemble, les progrès sont mitigés. En effet, le programme de réforme des finances publiques de l'État a donné de bons résultats depuis son lancement. Cependant, pour que la gestion axée sur les résultats soit efficace, il faudra renforcer davantage les capacités des services publics et décentraliser les responsabilités. En 2011, l'indice de perception de la corruption attribué au Bénin était égal à 3. Cette note ne nécessite pas de parler de stratégie de bonne gouvernance. Toutefois, dans le cadre du projet, plusieurs mesures seront prises pour réduire le risque de mauvaise gouvernance et pour favoriser l'institutionnalisation d'une culture de la transparence au niveau des entités appuyées.

E. Supervision

29. La supervision du projet et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA conjointement avec le gouvernement. Deux missions de supervision sur le terrain seront organisées chaque année pour suivre la performance et l'impact du projet. La portée et la fréquence de ces missions pourront être ajustées en fonction de l'évolution de la performance du projet. Un appui et des conseils seront fournis au fur et à mesure que des besoins seront identifiés par les missions de suivi et de supervision. Un audit des comptes du projet en accord avec les principes du FIDA sur les audits sera organisé chaque année.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

30. Le Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés sera exécuté sur une période de huit ans. Le coût total du projet (imprévus et taxes compris) s'établit à environ 35,2 millions d'USD (16,9 milliards de FCFA). Le coût de base est estimé à 32,3 millions d'USD (15,5 milliards de FCFA). Les imprévus représentent 9% du coût de base, soit 2,8 millions d'USD (1,4 milliard de FCFA), dont la majeure partie (71,6%) correspond aux imprévus financiers. Les taxes représentent 9,2% du coût total, soit 3,2 millions d'USD (1,5 milliard de FCFA). Les dépenses d'investissement s'élèvent à environ 28,4 millions d'USD (13,6 milliards de FCFA), soit 88% du coût de base. Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 3,9 millions d'USD (1,9 milliard de FCFA).

B. Financement du projet

31. Le financement total accordé par le FIDA à ce projet s'élèvera à 30,6 millions d'USD. La première tranche de ce financement sera constituée des fonds actuellement disponibles au titre de l'allocation du présent cycle du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) 2010-2012 (27 millions d'USD), qui représentent 88,2% du montant total; elle sera allouée proportionnellement aux catégories de dépenses existantes. Le solde sera versé dans le cadre du prochain cycle SAFP 2013-2015, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.
32. Les principales sources de financement du projet sont le Gouvernement béninois, le FIDA et les institutions de financement. Le FIDA apportera 30,6 millions d'USD (14,9 milliards de FCFA, soit 87,0% du coût total du projet), dont 50% sous forme de don et 50% au titre d'un prêt. L'essentiel des ressources du FIDA sert à financer les composantes "Renforcement des institutions et des partenariats stratégiques" et "Institutionnalisation et professionnalisation des ASF" (39,1% et 28,1% respectivement). Le reste sera utilisé pour soutenir les composantes "Développement de produits et services financiers ruraux adaptés" et "Coordination et gestion" (22,7% et 10,1% respectivement). La contribution du gouvernement au financement du projet est estimée 3,2 millions d'USD (1,5 milliard de FCFA), soit 9,2% du coût total. Cette contribution équivaut à l'ensemble des droits, impôts et taxes inclus dans les prix des biens et services qui seront acquis par le projet. La contribution des institutions de financement est estimée à 1,3 million d'USD (0,6 milliard de FCFA), soit 3,8% du coût total du projet. Ce montant sera consacré en majeure partie à la fourniture de ressources pour la caisse centrale (72% de la contribution totale) et, dans une moindre mesure, à la prise en charge progressive des dépenses de personnel de la nouvelle institution (20% de la contribution). Le reste (8%) sera destiné à la prise en charge progressive des dépenses de fonctionnement de la nouvelle institution. Une estimation des coûts du projet par composante et par source de financement est présentée dans le tableau ci-après.

projet appuie les acteurs du cadre institutionnel qui ont des rôles spécifiques à jouer dans le développement du secteur, afin de leur permettre de mieux assumer ce rôle à l'avenir sans le soutien du projet.

E. Identification et atténuation des risques

38. Un des risques majeurs dans le domaine concerné est que les politiques nationales en matière de microfinance et de développement du secteur agricole ne soient pas mises en œuvre en respectant les bonnes pratiques. Cette situation pourrait entraîner une dégradation de l'environnement dans lequel évoluent les institutions de microfinance partenaires et les ASF (instauration d'une culture de non-remboursement, concurrence déloyale). L'intervention du gouvernement pourrait aussi aboutir à des taux d'intérêt artificiellement bas. La participation des ministères chargés de la promotion et de la surveillance du secteur au comité national de pilotage et au comité technique consultatif du projet permettrait de les sensibiliser à ce risque et donc de l'atténuer.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

39. Les orientations du projet sont en harmonie avec le mandat du FIDA et avec son Cadre stratégique. En effet, le projet est parfaitement aligné sur les objectifs stratégiques du FIDA, dans la mesure où l'amélioration de l'accès à des services financiers adaptés au secteur rural, visée par le projet, contribuera à lever l'un des principaux obstacles au développement du secteur agricole.
40. L'approche du projet s'inscrit également dans le cadre de la politique du FIDA en matière de finance rurale, qui vise à: i) étendre la portée de la finance rurale et améliorer sa viabilité; ii) renforcer les capacités à tous les niveaux (macro, méso et micro); et iii) améliorer le suivi ainsi que la capacité des institutions de microfinance à rendre des comptes. Le projet appliquera une stratégie en faveur de l'égalité entre les sexes et il s'est fixé des objectifs en termes de représentation des femmes dans ses activités et dans les organes de décision. Étant donné qu'il vise à renforcer les capacités des acteurs qui assurent des services financiers et de leurs structures d'appui, le projet est classé dans la catégorie C, selon les procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA. Afin de prendre en compte les questions environnementales, le projet s'attachera à sensibiliser les institutions de financement et les projets de développement agricole partenaires au sujet des problèmes relatifs à l'environnement et des mesures d'atténuation de leurs effets.

B. Alignement et harmonisation

41. La politique agricole du pays est consignée dans les documents fondamentaux du secteur, notamment le PSRSA et le PNIA (2011-2015). Ces documents sont fondés sur les orientations stratégiques nationales et visent également à concrétiser les politiques agricoles de l'UEMOA de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les orientations du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
42. Le projet s'inscrit dans le droit fil de la stratégie nationale de développement et des politiques sectorielles. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les partenaires techniques susceptibles de participer à l'exécution du projet, à la suite desquelles ces partenaires techniques et les membres du gouvernement se sont engagés à collaborer à la mise en œuvre, par le biais du comité national de pilotage, du comité technique et du cadre de concertation.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

43. Durant les deux premières années de mise en œuvre du projet, les ASF actuelles seront restructurées conformément à la nouvelle réglementation en vigueur. Vu l'investissement consenti par le FIDA en faveur des ASF dans l'ensemble de la région, l'approche du projet proposé pourrait constituer une stratégie de sortie.
44. L'analyse des besoins spécifiques des acteurs des filières ciblées en services financiers et les activités d'appui prévues pour les institutions financières partenaires, afin qu'elles puissent assurer des services adéquats, devraient permettre à d'autres institutions de faire de même.
45. Le projet proposé contribuera à l'acquisition d'une expérience pratique en matière de développement de produits financiers adaptés et de mobilisation de ressources pour répondre à des besoins à moyen et long terme.

D. Participation à l'élaboration des politiques

46. Il est important de créer un environnement juridique, réglementaire et judiciaire propice à l'essor d'une finance rurale adaptée aux besoins des PMEAPA. En collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers, le projet contribuera au dialogue politique à propos des réglementations favorables au développement des services suivants: épargne, crédit-bail, warrantage et assurance.
47. Un autre sujet de dialogue politique, en partenariat avec le comité technique, sera l'application des bonnes pratiques de l'industrie.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

48. Un accord de financement entre la République du Bénin et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
49. La République du Bénin est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
50. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Bénin un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à huit millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 750 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Bénin un don d'un montant équivalant à huit millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 750 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet d'appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA)"

(Négociations conclues le 18 octobre 2012)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet d'appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA) ("le Projet")

La République du Bénin ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Le terme "Emprunteur" désigne également la République du Bénin en tant que bénéficiaire du don.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de huit millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 750 000 DTS).
B. Le montant du don est de huit millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 750 000 DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans assorti d'une période de grâce de 10 ans.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. L'Emprunteur ouvrira au nom du Projet un compte désigné à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Cotonou.
7. Un Compte de projet est ouvert par l'Emprunteur auprès d'une banque acceptable pour le FIDA.
8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant de 3 225 000 USD. Ce montant correspond aux droits, impôts et taxes grevant le Projet qui seront pris en charge par l'Emprunteur au moyen, notamment, d'exonérations des impôts et taxes sur les biens et services acquis par le Projet ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor; et d'un dépôt sur le Compte de projet pour les taxes sur les petites dépenses pour lesquelles le recours à la procédure d'exonération est impossible. L'Emprunteur inscrira le montant global des fonds de contrepartie au Programme d'investissement public (PIP).

À cet effet, l'Emprunteur mettra à la disposition de l'Unité de coordination du projet (UCP) la somme de 62 300 000 FCFA pour couvrir les besoins de la première année du Projet. Par la suite, l'Emprunteur reconstituera annuellement le Compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils seront prévus dans le PTBA relatif à l'année du Projet considérée.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP).
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le FIDA assure l'administration du prêt et du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
 - a) L'Emprunteur n'a pas remboursé au FIDA le reliquat non utilisé de l'allocation du Compte spécial du Programme d'appui au développement rural (PADER).
 - b) L'Emprunteur n'a pas mis à disposition de façon satisfaisante les fonds de contrepartie nécessaires aux besoins du Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions générales additionnelles préalables aux retraits supplémentaires:
 - a) Toutes les obligations relatives à la clôture du PADER ont été dument remplies par l'Emprunteur, soit i) la soumission de toutes les demandes de retrait de fonds pour le recouvrement de l'allocation initiale du Compte spécial; et ii) la soumission du dernier rapport d'audit.
 - b) Le recrutement d'au moins un cadre prévu parmi le personnel technique du Projet.

3. Le présent Accord est soumis à la ratification de l’Emprunteur.
4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l’adresse figurent ci-dessous:

Pour l’Emprunteur:

Ministre de l’économie et des finances
Ministère de l’économie et des finances
Route de l’Aéroport
BP 302 Cotonou
République du Bénin

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du [_____], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l’Emprunteur.

REPUBLIQUE DU BENIN

[Nom du Représentant autorisé]
[Titre]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les Associations des services financiers (ASF), les Institutions de microfinance (IMF) partenaires et les Banques capables d'offrir des services financiers adaptés aux acteurs impliqués dans l'une des quatre (4) chaînes de valeur ciblées par le Projet d'appui à la croissance économique rurale (PACER). La zone de couverture prioritaire du Projet coïncidera principalement avec celle du PACER (la "zone du projet"). Cette zone pourra s'étendre par la suite en partenariat avec d'autres partenaires techniques et financiers impliqués dans la promotion des mêmes filières.

2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité de contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale au Bénin.

3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont d'améliorer durablement l'offre des services financiers adaptés aux besoins de petites et moyennes exploitations/entreprises agricoles et para agricoles (PMEAPA) dans les zones d'activités du Projet.

4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1: Institutionnalisation et professionnalisation des ASF

Cette composante vise à faire des ASF, une nouvelle IMF, conforme à la réglementation en vigueur, viable et opérant selon les normes de la profession.

Pour ce faire, les activités à mener dans le cadre de la composante se feront en deux (2) phases:

La première phase de 24 mois s'articulera autour de deux (2) axes:

- La création de la nouvelle institution conformément à la nouvelle réglementation; et
- L'opérationnalisation de la nouvelle institution.

La deuxième phase portera essentiellement sur le développement et la croissance de la nouvelle institution qui inclura l'assainissement et la consolidation des ASF de base autour de la nouvelle institution selon les normes de l'industrie.

Composante 2: Renforcement du cadre stratégique et des partenariats

La composante a pour objectif de favoriser la création d'un environnement favorable à l'échange entre les institutions financières (IF) et la mobilisation de ressources au profit des Systèmes financiers décentralisés (SFD) pour mieux servir le monde rural.

Les activités à mener dans le cadre de la composante seront les suivantes:

- a) Mise en place d'une base pour des partenariats durables; et
- b) La mobilisation des ressources pour les IMF.

Le Projet travaillera avec le Fonds national de la microfinance (FNM), en tant qu'opérateur stratégique, afin de renforcer les IF partenaires.

Le Projet renforcera également:

- i) La Cellule de surveillance des systèmes financiers décentralisés (CSSFD) pour lui permettre de jouer son rôle de supervision mais également de vulgarisation de la réglementation, de conseil et d'analyse des dossiers d'agrément, de collecte d'informations sur le secteur, de sensibilisation sur le processus de transformation institutionnelle;
- ii) L'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés - le Consortium Alafia qui a un rôle important à jouer dans le domaine de la formation, d'appui-conseil aux IMF, de collecte d'informations sur le secteur, dans la réalisation des études;
- iii) La Direction de la promotion de la microfinance (DPMF) qui joue un rôle important pour la promotion du secteur;
- iv) Le système d'information et de gestion des IF partenaires afin de donner des indications sur leur performance ainsi que sur les produits financiers adaptés, développés avec le concours du Projet.

En outre, le Projet renforcera l'Institut national des statistiques et d'analyse économique et la Direction de la programmation et de la prospective du MAEP (DPP), dont le rôle respectif sera de collecter et d'analyser les informations sur les services financiers ruraux en général et sur le financement agricole en particulier.

Des conventions annuelles avec contrat de performance gouverneront les appuis que le Projet apportera à ces acteurs du cadre institutionnel. Les appuis seront de trois (3) types:

- i) Un diagnostic pour identifier les forces, les faiblesses et cibler les appuis;
- ii) Le financement d'une partie de leur plan stratégique de développement; et
- iii) Le financement de formations ciblées comme celle en services financiers ruraux. Les performances seront revues au moins trimestriellement et les conventions seront renouvelées annuellement en cas de bonne performance.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources pour le secteur agricole, le Projet aidera les IF partenaires à développer une stratégie compréhensive pour la mobilisation de ressources financières additionnelles qui inclut:

- i) L'amélioration des performances des IF partenaires qui passera par adoption d'un système de transparence de gestion, et une mobilisation de l'épargne;
- ii) L'utilisation ou développement d'instrument financiers (FNM, Fonds national de développement agricole, autres), qui passera par une évaluation des instruments existant par rapport aux résultats prévus, leur cibles, et les filières. En fonction des résultats et des objectifs du PAPSFRRA suppléer les instruments existants ou s'en inspirer pour en développer de nouveaux;
- iii) Relation entre banques et SFD à travers un cadre de concertation pour échange d'information, partage des résultats et partenariats.

Composante 3: Caractérisation de la demande et développement des produits financiers ruraux adaptés

L'objectif de cette composante est de développer des produits financiers adaptés aux besoins des petits producteurs, des PMEAPA intervenant dans la chaîne de valeur des filières retenues par le Projet. Elle comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 1. Définition et compréhension des caractéristiques de la demande au niveau des différentes filières comme préliminaire au processus de développement de produits adaptés:

- i) Détermination pour chaque filière des besoins en services financiers au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur;
- ii) Définition des caractéristiques de ces besoins financiers (montant, objet, période de la demande, période de remboursement, durée du prêt);
- iii) Identification des acteurs (IMF, IF, banques) offrant déjà des produits sur certains maillons de la chaîne.

Sous-composante 2. Développement de produits adaptés, vulgarisation des produits existants développés par certaines IMF et amélioration de certains produits existants et le développement de produits innovants.

Le développement de nouveaux produits se fera selon les bonnes pratiques de l'industrie et inclura un support institutionnel pour les institutions participant à ce processus pour permettre à ces dernières de continuer le processus de développement de nouveaux produits en l'absence de projet.

Composante 4. Coordination et gestion des savoirs

L'UCP existante sera réaménagée, avec maintien des Unions régionales d'appui (URA). La nouvelle UCP sera reconfigurée comme suit:

Le personnel existant sera maintenu, à savoir: i) un coordonnateur; ii) un responsable administratif et financier; iii) un responsable du suivi-évaluation; iv) un assistant suivi-évaluation; v) un chef comptable; vi) deux comptables; et vii) du personnel de soutien (secrétaires, chauffeurs, gardiens).

Ces postes seront complétés par: i) un responsable de la gestion des savoirs et de la communication; et ii) un responsable de la passation des marchés.

Les postes spécifiques au Projet sont: i) un chef de projet; ii) un assistant au responsable de projet; et iii) un assistant spécialiste des services financiers par URA.

Les coûts du Projet seront partagés. Le Projet prendra en charge le coût de fonctionnement lié à ses activités. L'UCP quant à elle, assurera la prise en charge de l'ensemble du personnel du Programme cadre du FIDA au Bénin ("le Programme cadre" ou "le PROCAR"), y compris les URA: i) les salaires et la formation du personnel; ii) l'audit externe annuel des comptes des composantes; iii) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation; iv) les frais salariaux des nouveaux postes seront partagés entre le Projet et le Programme cadre.

Un système de gestion des savoirs sera mis en œuvre afin de faciliter: i) la coordination et la gestion des informations et des connaissances, et l'établissement des relations avec le système plus large de connaissance de l'espace rural; ii) la mise en place des mécanismes d'échange et d'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes à l'information et aux savoirs, particulièrement leur accès au savoir-faire entrepreneurial et aux informations sur le développement du micro-entreprenariat rural; et iii) la promotion des bonnes pratiques de mobilisation de ressources et gestion des crédits.

La gestion des savoirs se fera à travers: i) l'organisation d'ateliers périodiques d'auto-évaluation participative des acteurs; ii) la réalisation des études thématiques ponctuelles; et iii) la production et la diffusion de supports audio-visuels.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Agent principal du projet

Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Comité de suivi (CS)

2.1. *Composition.* Le CS sera un sous-comité du Comité national de pilotage (CNP) du Programme cadre. Il sera composé des Ministères en charge de l'agriculture (DPP), des finances (CSSFD et Caisse autonome d'amortissement), de la microfinance (FNM), du développement (Direction générale des investissements et du financement du développement), de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers et du Consortium Alafia. Le CS se réunira deux (2) fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire en cas de besoin. Le CS sera présidé par la DPP. Il sera, le cas échéant fait appel à des personnes ressources. Le Secrétariat du CS sera assuré par le Coordonnateur du Programme cadre.

2.2. *Responsabilités.* Le CS aura comme responsabilités principales: i) d'approuver les principaux documents de planification (PTBA); ii) d'apprécier les résultats atteints au regard des objectifs du Projet (rapports annuels d'exécution), les effets et impacts du Projet, et de proposer et recommander au besoin, des mesures correctives; iii) d'apprécier les rapports d'audit, veiller à la mise œuvre des recommandations issues des missions d'audit et des missions de supervision.

3. Comité technique (CT)

3.1. *Composition.* Le CT sera composé des techniciens représentant: i) le secteur de la microfinance (Consortium Alafia); ii) les banques; iii) le FNM et la DPMF; iv) les compagnies d'assurance; v) les Organisations non gouvernementales (ONG) ou autres institutions spécialisées dans le développement agricole; vi) les institutions spécialisées dans les nouvelles technologies; vii) les PME agricoles; viii) les représentant des couches vulnérables. Il sera, le cas échéant fait appel à des personnes ressources. Le CT sera présidé par le Ministre des finances ou son délégué.

3.2. *Responsabilités.* Le CT aura pour principales attributions: i) la validation des approches notamment pour le développement des produits; ii) la mobilisation des ressources; iii) l'évaluation trimestrielle du Projet. Le CT veillera également à la cohérence entre le Projet et sa mise en œuvre et à ce que soient utilisées les meilleures pratiques.

4. Unité de coordination du projet (UCP)

4.1. *Établissement.* La gestion du Projet sera confiée à la même Unité de coordination (UCP) du PADER et du PACER, créant ainsi un programme intégré pour le pays récemment nommé Programme cadre d'appui à la croissance agricole et rurale (PROCAR).

4.2. *Composition.* L'UCP du Programme cadre sera augmentée de sept (7) personnes dont cinq (5) à compétences techniques spécialisées en finance rurale et spécifiques au Projet, soit: un chef de projet; un assistant au chef de projet; trois agents au niveau des trois URA du Programme cadre; et deux partagés avec le PACER au sein du Programme cadre, soit un responsable de la gestion des savoirs et de la communication et un responsable de la passation des marchés.

4.3. *Responsabilités.* L'UCP sera responsable de la coordination globale du Programme cadre, à savoir: i) de la gestion administrative et financière du Programme cadre; ii) de la passation des marchés; iii) de la gestion des savoirs et de la communication sur les activités du Programme cadre; iv) de la gestion du patrimoine du Projet; v) de la coordination des programmations des PTBA des projets FIDA et de l'UCP elle-même; vi) de la facilitation et la gestion de la synergie entre les projets FIDA, ainsi que du suivi-évaluation des activités des PTBA des projets FIDA; vii) de la mise en cohérence et la synergie avec les programmes du gouvernement et ceux des partenaires techniques et financiers; viii) du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des sessions du CS, des missions de supervision et des missions d'audit; ix) de la gestion des fonds pour le financement des activités mises en œuvre; x) du suivi de la performance des acteurs intervenant dans le Programme cadre; et xi) du suivi-évaluation des projets FIDA et du Programme cadre.

5. Unions régionales d'appui (URA)

5.1. *Composition.* Les URA existantes composées d'un responsable d'URA, d'un assistant et du personnel d'appui dont un secrétaire comptable seront complétées par un assistant spécialiste des services financiers au niveau de chaque URA. Les antennes resteront basées à Bohicon, Parakou et Djougou.

5.2. *Responsabilités.* Les URA seront placées sous la responsabilité du coordonnateur mais disposeront d'une autonomie de gestion administrative et financière. Les URA assureront la coordination de la mise en œuvre des activités dans leur zone géographique et auront pour principales responsabilités: i) le suivi du Projet à l'échelle régionale; ii) la coordination et la passation des marchés locaux; iii) le suivi des appuis techniques aux Organisations paysannes (OP)/micros et petites exploitations/entreprises rurales (MPEER); iv) le suivi de l'accompagnement des IMF et le suivi des rapports des ASF vers l'Union nationale des associations de services financiers.

B. MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du Projet se fera à travers:

- a) La mobilisation par appel d'offres international d'une assistance technique qualifiée pour la mise en œuvre des composantes avec des appuis croissants durant les 24 premiers mois du Projet et décroissants par la suite. Un accent particulier sera mis sur le transfert des compétences et les performances;
- b) Le développement de partenariats stratégiques pour la mobilisation des ressources (banques, autres IF, instruments de financement), le renforcement des capacités, la supervision du secteur, la fourniture des informations sur le secteur, sur la demande;
- c) Le recours aux opérateurs locaux, retenus sur la base de leurs performances, qui travailleront en partenariat avec l'assistance technique pour l'assainissement, la restructuration et la consolidation des ASF; et
- d) Le recours aux prestataires ponctuels pour différentes prestations (études, formations).

Un système d'évaluation interne trimestrielle prévu par le Projet permettra de corriger à temps les dysfonctionnements, d'évaluer régulièrement les performances de l'assistance technique et des opérateurs afin d'améliorer progressivement les performances du Projet, de valider à la fin des deux (2) premières années les stratégies et approches de mise en œuvre.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentages
I. Construction, véhicules, matériel et équipements	785 000	785 000	100% HT et hors contributions des Institutions de financement bénéficiaires
II. Support aux Institutions de financement	2 475 000	2 475 000	100% HT et hors contributions des Institutions de financement
III. Études et assistance technique, formation, information, voyage d'études et d'échanges, atelier	3 800 000	3 800 000	100% HT
IV. Salaires, indemnités et missions	590 000	590 000	100% hors contribution des Institutions de financement
V. Fonctionnement	230 000	230 000	100% HT et hors contributions des Institutions de financement
Non alloué	870 000	870 000	
TOTAL	8 750 000	8 750 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

"Support aux Institutions de financement" désigne également la contribution à un fonds de garantie.

"Études et assistance technique" désigne les dépenses pour les services d'expertise nationale et internationale.

"Fonctionnement" désigne les dépenses d'entretien et de fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

1. *Suivi et évaluation.* Le système de suivi-évaluation permettra de renseigner les indicateurs du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), jettera les bases du système de suivi-évaluation du Programme pays FIDA et établira des passerelles avec le système de suivi sectoriel.

Le système de suivi-évaluation sera structuré selon trois fonctions: i) le suivi de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités de chaque PTBA; ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des résultats; iii) l'évaluation des effets et de l'impact; iv) la désagrégation par sexe et par âge des indicateurs de suivi-évaluation et d'impact dans la mesure du possible. Les principaux acteurs seront les OPS/OPP et les comités de gestion des ASF, les opérateurs qui renseigneront la base de données du Projet, les services déconcentrés de l'État, les URA et l'UCP du Projet.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du Projet se fera par appel à candidature. Le recrutement se fera selon un processus excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Projet. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. L'Emprunteur encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs	Source d'information	Risques/Hypothèses
1 – OBJECTIF GENERAL			
Contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale au Bénin dans les zones de couverture du projet	l'indice des richesses de 10% des ménages de la zone couverte par le projet a augmenté * Réduction de 4% du taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans* (de 14% à 10%) Augmentation de 5% du revenu moyen des ménages de la zone couverte par le projet	Enquête d'impact RIMS Rapport d'achèvement Statistiques nationales (INSAE)	Environnement politique et économique stable dans le pays
2 – OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT			
Améliorer durablement l'offre des services financiers adaptés aux besoins de petites et moyennes exploitations/ entreprises agricoles et para-agricoles (PMEAPA)	Accroissement d'au moins 50% des ressources disponibles pour le financement agricole dans la zone d'intervention du projet d'ici la fin du projet Au moins 150 000 personnes auront accès à des services financiers des SFD appuyés par le projet d'ici 2020 * Taux de remboursement des nouveaux produits financiers est d'au moins 90% Au moins 75 000 clients ont accès aux nouveaux produits financiers ruraux développés dans le cadre du projet (par type de produit)*	Statistiques nationales sectorielles Statistiques et rapports d'activités des institutions financières (SFD) Suivi évaluation du projet	Mise en œuvre des politiques nationales en faveur du secteur agricole et financiers La compétitivités des filières retenues est stable Des services non financiers sont disponibles au PMEAPA Interférence politique réduite dans la gestion des SFD
Composante 1 – Institutionnalisation et professionnalisation des ASF			
Résultat 1.1 Les ASF sont transformées institutionnellement	la nouvelle institution des ASF a un niveau d'autonomie opérationnelle de 100% en 2018		
Produit 1.1.1 La nouvelle institution des ASF existe physiquement et juridiquement	Les statuts et règlement intérieurs sont élaborés en 2013 Agrément obtenu en plus tard en 2014	Ministère des finances	
Produit 1.1.2 Les ASF sont restructurées	L'évaluation de la performance des ASF et la typologie est validée en 2013 Les Conventions d'affiliation entre les agences et la nouvelle institution d'une part et les points de service et la nouvelles institution d'autre part sont établies en 2018	Documents de l'ASF	
Résultat 1.2 Les ASF sont assainies et consolidées	50% des ASF passent à la catégorie supérieure dans la typologie en 2015	Etats financiers consolidés	Les délais sont respectés Adhésion ASF à la transformation institutionnelle

Résumé descriptif	Indicateurs	Source d'information	Risques/Hypothèses
Composante 2 – Renforcement des l'institutions et des partenariats stratégiques			
Résultat 2.1 La base pour le développement de partenariats durables est établie	Au moins 2 banques , 2 IMF et 5 OP participent au cadre de concertation au moins 60 % des décisions/recommandations émanant du cadre de concertation sont exécutés	IF partenaires Rapports d'audit institutionnel des OP	Qualité de l'AT Partenaires prêts à coopérer
Produit 2.1.1 : Les capacités des institutions d'appui aux IF sont renforcées	Au moins 90 séances de formation en services financiers ruraux pour le personnel d'appui * 100% des institutions financières sont inspectées par la CSSFD au moins une fois /an dès 2018	Rapports annuels des partenaires Suivi/évaluation du Projet	
Produit 2.1.2 : Les systèmes d'information et de gestion(SIG) des IF partenaires sont améliorés	4 IF partenaires disposent d'un SIG opérationnel pour le suivi de nouveaux produits en année 6	Rapports de SE PV des réunions du cadre de concertation	
Résultat 2.2 les ressources financières additionnelles pour le moyen et long terme sont mobilisées.	Taux de croissance positif de la valeur brute du portefeuille des prêts à court, moyen et long terme * Augmentation du Volume de l'épargne à vue et à terme	Rapports de supervision	
Produit 2.2.1 : Les flux entre banques et IMF sont améliorés	Volume des ressources mobilisées par les IMF auprès des banques pour le court, moyen et long terme	Rapports des partenaires IF Rapport S-E projet Conventions	
Produit 2.2.2 : Les flux entres IF et autres instruments financiers sont renforcés	Volume des ressources mobilisées par les IF pour financement agricole à court, moyen et long termes auprès d'autres instruments financiers FNM, FNDA	Textes de gestion des fonds de facilitation	
Composante 3 – Développement de produits et services financiers ruraux adaptés			
Résultat 3.1 : Besoins en services financiers des PMEAPA sont clairement caractérisés par filière	Analyse des besoins par filière cible validée par les acteurs de filières		
Produit 3.1.1 : Les besoins en services financiers au sein des filières sont identifiés	Une enquête sur la demande en services financiers est menée en 2013 L' étude de l'offre actuelle en services financiers est mise à jour en 2013	Rapport suivi/évaluation projet Compte rendu cadre de concertation	
Résultat 3.2 Des services financiers ruraux adaptés à la demande des PMEAPA sont disponibles	Nombre de nouveaux produits financiers développés Nombre de clients des nouveaux produits désagrégé par type de produit	Rapport IF	
Produit 3.2.1 : De nouveaux services sont développés	Nombre de nouveaux types de services développés	Rapport S/E du projet	